



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

courrier

Question écrite n° 15040

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les menaces qui pèsent sur le maintien de la distribution du courrier par des agents des PTT dans le marais maraîcher audomarois. Bon nombre d'habitations de cet espace de maraîchage présentent la particularité de ne pouvoir être desservies que par voie d'eau, au moyen des embarcations traditionnelles en usage dans le marais audomarois depuis des temps immémoriaux. Il semblerait que ce service très apprécié serait en passe d'être supprimé à brève échéance par La Poste. Par conséquent, il lui demande s'il entend reconsidérer ce projet et maintenir l'égalité de traitement de tous les usagers par le service public, en assurant un service de proximité à ce bassin de population spécifique.

Texte de la réponse

La distribution du courrier dans le marais audomarois n'est pas remise en cause et aucun changement n'interviendra quant aux modalités de desserte. Les habitants de ce secteur continueront donc à bénéficier quotidiennement des services que La Poste leur offre actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15040

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2954

Réponse publiée le : 27 juillet 1998, page 4154